



# « grandir ensemble ! » *Alphabétisation en français*

*„zesumme wuessen!“ Alphabetiséierung op Franséisch*

Juillet 2023



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



SCRIPT  
Service de Coordination de la Recherche  
et de l'Innovation pédagogiques et technologiques

<b>1.</b>	<b>Le contexte .....</b>	<b>3</b>
1.1.	L'enseignement public européen .....	3
1.2.	Chiffres et constats .....	4
<b>2.</b>	<b>Les piliers du projet pilote « grandir ensemble ! » Alphabétisation en français .....</b>	<b>6</b>
2.1.	Motivation et ouverture d'esprit .....	6
2.2.	La préparation à la langue écrite dès le premier cycle .....	7
2.3.	FR/ALL : Favoriser la mixité des enfants .....	7
2.4.	Le rôle de la langue luxembourgeoise .....	8
2.5.	Les socles de compétences .....	8
2.6.	Le soutien des parents et des enseignants .....	9
2.7.	Le matériel didactique .....	10
2.8.	L'orientation dans le système secondaire après le quatrième cycle .....	10
<b>3.</b>	<b>Le rôle des acteurs .....</b>	<b>11</b>
3.1.	Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) .....	11
3.2.	La direction générale de l'enseignement fondamental (DG-EF) ..	12
3.3.	Les directions de région .....	12
3.4.	Les autorités communales .....	12
3.5.	L'Université du Luxembourg .....	12
3.6.	L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) .....	13
3.7.	Les autres acteurs .....	13
<b>4.</b>	<b>Implémentation .....</b>	<b>13</b>
<b>5.</b>	<b>Bases légales et réglementaires .....</b>	<b>13</b>
	Le projet « rue de Strasbourg/rue de la Congrégation » .....	15
	Le projet d'Esch/Alzette à l'école Brill entre 1983 et 1987 .....	15
	Le projet pilote « Alphabétisation en français » prévu par le programme gouvernemental de 1999 .....	15

## 1. Le contexte

Dans son programme gouvernemental de 2013 à 2018, le Gouvernement a annoncé qu'il « étudiera la possibilité d'une alphabétisation parallèle en français et en allemand pour des enfants d'origine linguistique différente. Ce projet analysera si une alphabétisation parallèle en allemand et en français au sein d'une même classe est possible. »<sup>1</sup>

### 1.1. L'enseignement public européen

Dans une première phase, cette vision de politique éducative a été réalisée par la création d'écoles internationales publiques. Lors de l'ouverture de la première de ces écoles à Differdange en 2016, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a expliqué « [qu'] avec plus de 60% des élèves qui n'ont pas le luxembourgeois comme langue maternelle et plus de 2000 jeunes primo-arrivants qui rejoignent notre système éducatif au cours de l'année scolaire, nous ne pouvons pas nous limiter à un seul modèle de scolarisation. Pour offrir une chance de réussite à chaque jeune indépendamment de la langue parlée à la maison, nous devons diversifier l'offre scolaire du système public pour mieux l'adapter aux profils très différents. Il y va du maintien de la cohésion sociale, mais aussi de la prévention de l'échec et du décrochage. »<sup>2</sup>



GRAPHIQUE 1 : LES ÉCOLES INTERNATIONALES PUBLIQUES DE L'EF AU LUXEMBOURG

Depuis lors, six écoles internationales publiques ont vu le jour. Elles fonctionnent selon les programmes, les critères de promotion et les grilles horaires des écoles européennes. Elles sont ouvertes à tous les élèves, sans

<sup>1</sup> Programme gouvernemental 2013-18, p.110. <https://gouvernement.lu/dam-assets/fr/dossiers/gouv-2013/assermentation/programme-gouvernemental.pdf> (02/2022)

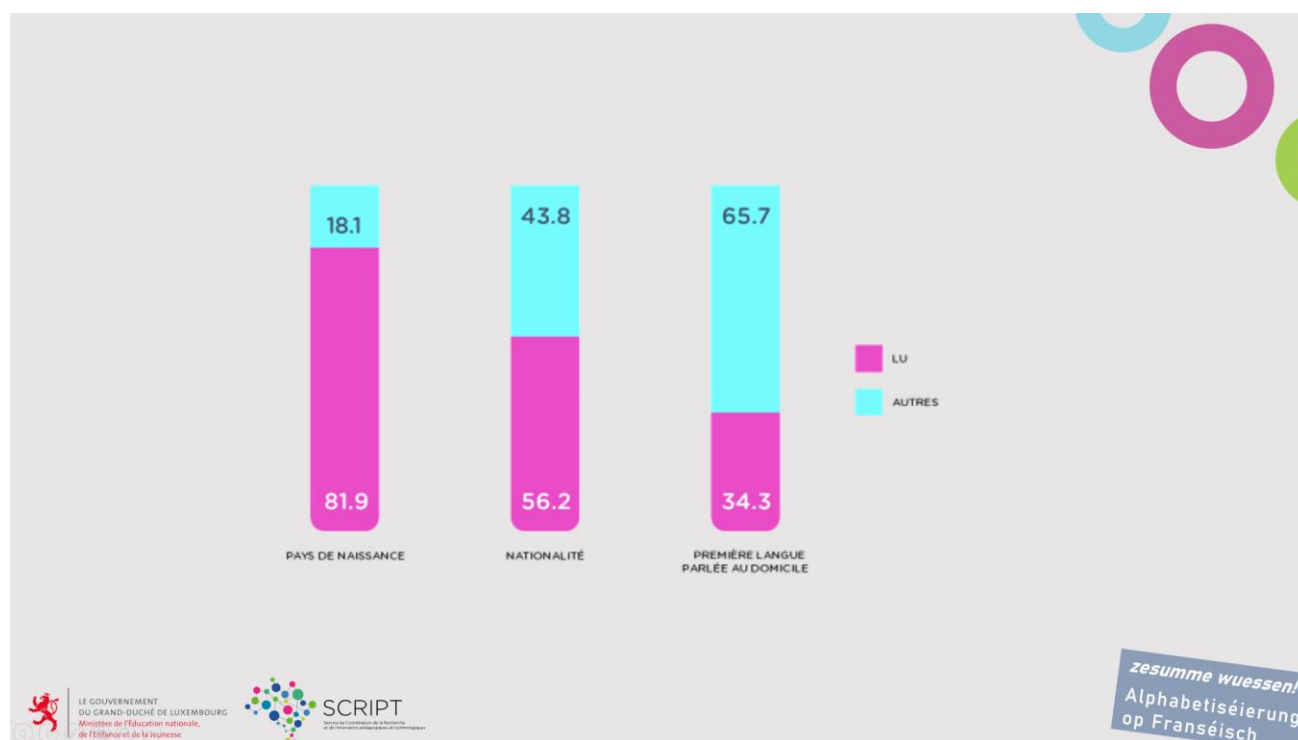
<sup>2</sup>[https://menej.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes\\_actualites%2Barticles%2B2016%2B01-janvier%2B19-ecole-differdange.html](https://menej.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Barticles%2B2016%2B01-janvier%2B19-ecole-differdange.html) (02/2022)

frais d'inscription. Elles proposent cinq années d'enseignement primaire européen dans les sections francophone, anglophone et germanophone. Les élèves peuvent ensuite y poursuivre l'enseignement secondaire qui mène au baccalauréat européen. Certaines écoles, notamment l'École internationale *Edward Steichen* à Clervaux et l'École internationale à Junglinster, proposent également des classes de maternelle.<sup>3</sup>

Les écoles internationales publiques ont fait et continuent de faire leurs preuves ; elles ont permis d'acquérir de solides expériences, notamment en matière d'alphabétisation en français, des expériences dont les décideurs politiques ont su profiter afin d'étudier des scénarios possibles permettant d'adapter et de diversifier davantage le système scolaire public régulier.<sup>4</sup> Les chiffres qui suivent, en prouvent la nécessité.

## 1.2. Chiffres et constats

Le taux d'élèves ne parlant pas le luxembourgeois comme première langue de famille ne cesse d'augmenter. En 2020/2021, il s'élevait à 65,7 % à l'enseignement fondamental.<sup>5</sup>



GRAPHIQUE 2 : CONTEXTE LANGAGIER ET MIGRATOIRE DES ÉLÈVES À L'EF – PROGRAMME NATIONAL<sup>6</sup>

<sup>3</sup> Avant la création des écoles internationales publiques, le besoin d'alternatives en contexte d'éducation s'était déjà manifesté notamment par l'apparition croissante d'écoles privées présentant des offres linguistiques diverses. L'État a réagi à cette demande en diversifiant l'offre scolaire notamment par la mise en place d'écoles internationales publiques.

<sup>4</sup> Par ailleurs, dans le même contexte, les écoles ont pu faire des expériences précieuses en matière d'enseignement des mathématiques en langue française.

<sup>5</sup> Enseignement au Luxembourg en chiffres, année scolaire 2020/2021

<sup>6</sup> Enseignement au Luxembourg en chiffres, année scolaire 2020/2021

<https://men.public.lu/de/publications/statistiques-etudes/themes-transversaux/20-21-enseignement-chiffres.html> (02/2022)

Depuis 2015, les rapports sur l'éducation qui se basent, entre autres, sur les épreuves standardisées (ÉpStan) du *Luxembourg Centre for educational testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg constatent que : « *[L]es performances des élèves ne parlant ni le luxembourgeois ni l'allemand à la maison et issus de familles socialement défavorisées ont continué de se dégrader par rapport au dernier rapport sur l'éducation publié il y a trois ans, ce dans tous les domaines de compétence analysés et indépendamment des conséquences de la pandémie de Covid-19 (cf. Hornung et al., Sonnleitner et al.). Ainsi, le fossé social se creuse dans le système éducatif luxembourgeois, tandis que les écarts de performance entre les groupes d'élèves s'amplifient. Les résultats actuels montrent que le système éducatif luxembourgeois n'apporte pas de réponses adéquates à la diversité sociale du pays : l'on continue par exemple de miser dans une large mesure sur la seule alphabétisation en allemand.* »<sup>7</sup>

La mise en place des écoles internationales publiques fut certes une première réponse à une meilleure prise en compte de cette hétérogénéité et aux conclusions des rapports sur l'éducation susmentionnés. Toutefois, cette réponse s'avère, à elle seule, insuffisante, puisqu'elle ne répond que partiellement aux besoins et à la diversité culturelle, langagière et sociale de la population scolaire. Les constats montrent que le système scolaire luxembourgeois ne parvient actuellement pas à prendre entièrement en compte la diversité sociale, langagière et culturelle du pays. Par exemple, les élèves de l'enseignement fondamental public régulier sont aujourd'hui encore majoritairement alphabétisés en langue allemande. Il convient donc de trouver des solutions alternatives qui fonctionnent au sein de l'école fondamentale publique régulière et qui seront, à moyen terme, transférables au niveau national afin de permettre à un maximum d'élèves d'en tirer bénéfice.

Ce constat va de pair avec des demandes de la part de différentes communes et communautés scolaires, y compris des directions de région, qui sont à la recherche de solutions alternatives qui sauront mieux répondre aux besoins de leur population scolaire. De plus, il prend en compte les revendications d'autres parties prenantes de l'éducation au Luxembourg : « *Une double offre d'alphabétisation, un soutien poussé de l'apprentissage de la langue maternelle, plus de souplesse et de diversité dans le choix des langues, le maintien du multilinguisme comme atout social et économique, il y a du pain sur la planche. Mais il faut y croire et avancer dans cette direction. Le Luxembourg est depuis toujours un pays d'intégration et il doit le rester.* »<sup>8</sup>

Par l'implémentation du projet pilote offrant une alphabétisation en langue française à côté de l'alphabétisation en langue allemande, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse donne également suite à une motion adoptée en date du 31 mars 2022 par la Chambre des Députés concernant la mise en place d'un concept pour l'enseignement fondamental, inspiré du modèle des écoles européennes et internationales publiques. Par cette motion, la Chambre des Députés a invité le Gouvernement à s'inspirer du modèle des écoles européennes et internationales publiques et à développer un concept pour l'enseignement fondamental offrant aux élèves du deuxième cycle le choix d'opter pour une alphabétisation en allemand ou en français dans le cadre de projets pilotes.

---

<sup>7</sup> T. Lenz, S. Backes, S. Ugen & A. Fischbach : Prêt pour l'avenir ? Le troisième rapport sur l'éducation au Luxembourg. LUCET/SCRIPT 2021. p.12.

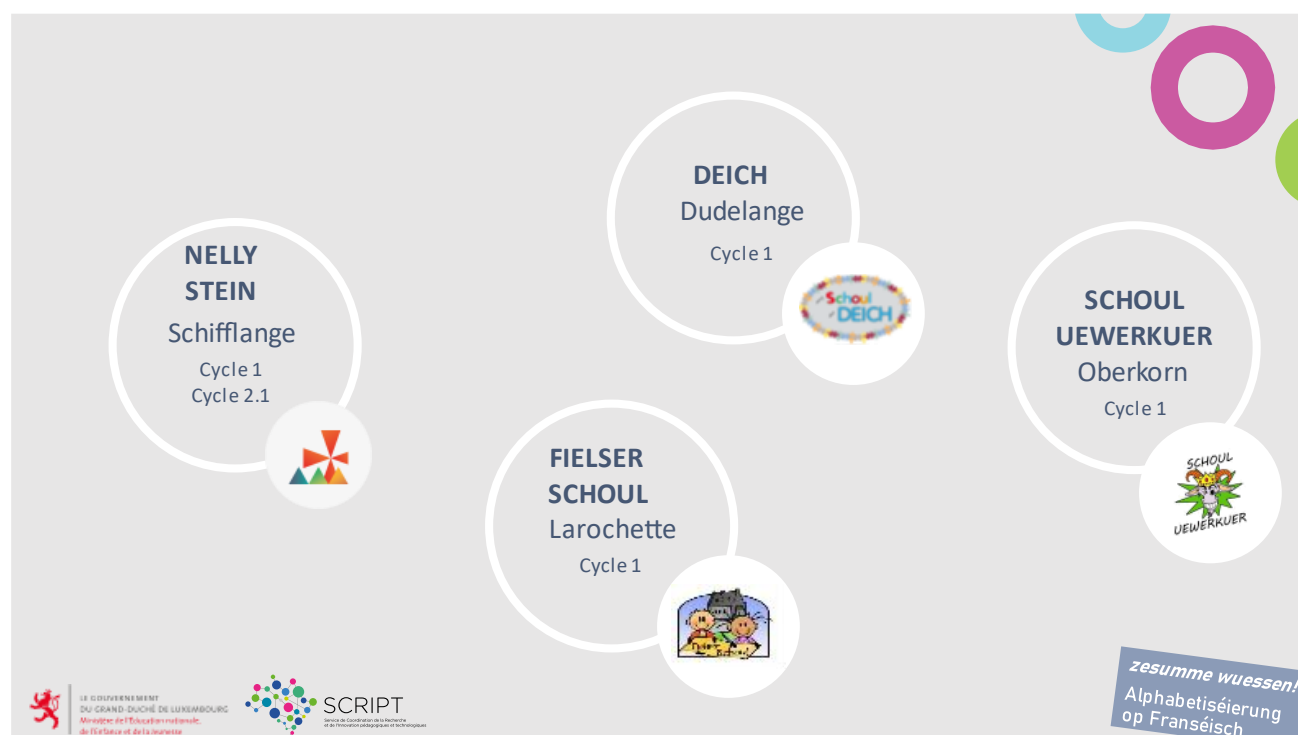
Voir aussi C. Hornung, R. Wollschläger, U. Keller, P. Esch, C. Muller & A. Fischbach : Nouveaux résultats longitudinaux issus du monitoring scolaire national EpStan en première et troisième année scolaire (cycles 2.1 et 3.1). LUCET/SCRIPT 2021. P. 44-55.

<sup>8</sup> Jules Barthel : La racine du problème. Article au « d'Lëtzebuurger Land » du 11 mars 2022, p.14-15. Jules Barthel est vice-président du « Syndikat Erzéiung a Wëssenschaft ».

En 2020, un processus de consultation a été lancé pour développer, avec l'ensemble des partenaires, un nouveau plan d'études qui tiendra compte des réalités d'aujourd'hui et fournira des perspectives pour l'avenir.<sup>9</sup> Dans le cadre de ce processus, il est également prévu de mettre en place des projets pilotes dans différentes écoles du pays afin de déterminer comment les injustices sociales peuvent mieux être prises en charge. Le projet pilote « *grandir ensemble !* » *Alphabétisation en français* en fait partie.

## 2. Les piliers du projet pilote « *grandir ensemble !* » *Alphabétisation en français*

### 2.1. Motivation et ouverture d'esprit



GRAPHIQUE 3 : LES ÉCOLES PARTICIPANT AU PROJET

À partir de septembre 2022, le projet pilote « *grandir ensemble !* » *Alphabétisation en français* est mis en place dans quatre écoles fondamentales qui se montrent prêtes à relever le défi : à l'école fondamentale d'*Oberkorn* (direction de région 4), à l'école *Nelly Stein* de Schifflange (direction de région 5), à l'école *Deich* de Dudelange (direction de région 7) et à l'école fondamentale de *Larochette* (direction de région 12). Il va sans dire que ces écoles bénéficient du support et du soutien des autorités communales, des directions de région et des autres services concernées (MENJE, SCRIPT, IFEN, LUCET).

<sup>9</sup> Le processus participatif est documenté sur [www.curriculum.lu](http://www.curriculum.lu), un site de la division du développement du curriculum du SCRIPT.

Dans les classes participant au projet pilote, l’alphabétisation en langue française sera offerte à côté de l’alphabétisation en langue allemande à partir du cycle 2. Dans la plupart des branches, les élèves suivront des cours communs comme défini dans le règlement grand-ducal.

Afin de pouvoir porter l’alphabétisation en langues allemande et française au niveau national et de la mettre en œuvre dans des scénarios variés, prenant en compte les spécificités du contexte et de la population scolaire, les écoles participant au projet pilote ont été sélectionnées en fonction de différents critères (p.ex. communes de différentes tailles, pourcentage élevé d’élèves à arrière-fond migratoire).

Pour ce qui est des élèves qui déménageront au cours de la phase pilote, ils auront la possibilité de poursuivre leur scolarisation au sein d’une école internationale publique au cas où la fréquentation d’une classe dans une école participant au projet s’avérerait impossible.

## 2.2. La préparation à la langue écrite dès le premier cycle

La préparation à l’alphabétisation respectivement en français et en allemand est entamée dès la deuxième année du premier cycle par la mise en place de situations d’apprentissage qui permettent aux jeunes élèves de se familiariser progressivement avec la lecture et l’écriture (voir domaines de compétence « premiers pas vers la compréhension de l’écrit » et « premiers pas vers la production écrite »).

Le programme « *Phonologesch Bewosstheet mam SILA* » a été conçu pour développer la conscience phonologique de façon structurée et faciliter par-là l’entrée dans la langue écrite.<sup>10</sup>

Deux à trois activités d’apprentissage hebdomadaires proposées dans le contexte de l’initiation à la langue française permettent de sensibiliser et de préparer tous les élèves d’une classe à l’apprentissage ultérieur de cette langue.<sup>11</sup> De même les élèves du projet pilote inscrits pour une alphabétisation en allemand profiteront d’activités langagières pour les préparer à la langue allemande.

## 2.3. FR/ALL : Favoriser la mixité des enfants

Afin de garantir que chacun puisse profiter au maximum de l’hétérogénéité linguistique du groupe-classe, les élèves suivent des cours communs dans la plupart des branches, à l’exception, bien entendu, de l’alphabétisation. Une certaine flexibilité y est requise pour ce qui est de l’utilisation des langues véhiculaires : Dans les domaines relatifs à l’expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé, l’éveil à l’esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique, et évidemment le luxembourgeois, le luxembourgeois est employé en tant que langue d’enseignement. Toutefois, les explications écrites sont rédigées en allemand et en français. Au cycle 2, le cours de mathématiques est offert dans les deux langues.

Même dans les communes à plus faible nombre d’habitants, il sera indispensable de pouvoir offrir une alphabétisation en langues allemande et française pour éviter que des élèves ne soient contraints de fréquenter une école dans une autre commune que celle dans laquelle ils habitent.

---

<sup>10</sup> Le site [sila.script.lu](http://sila.script.lu) fournit des informations détaillées par rapport au projet SILA.

<sup>11</sup> Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l’organisation de l’enseignement fondamental pour la rentrée scolaire 2018/2019 : <https://men.public.lu/fr/publications/courriers-education-nationale/numeros-speciaux/circulaire-print-rentree-2018-2019.html>.

## 2.4. Le rôle de la langue luxembourgeoise

Le statut de la langue luxembourgeoise ne change pas dans le contexte du projet pilote. Au premier cycle de l'enseignement fondamental, le luxembourgeois reste la langue de scolarisation principale, facteur d'intégration scolaire et sociale. À partir du deuxième cycle, la langue luxembourgeoise est utilisée entre autres dans les cours de sciences et pendant les activités artistiques et sportives comme langue d'enseignement.

## 2.5. Les socles de compétences

Au Luxembourg, les objectifs qu'un élève doit atteindre à la fin d'un cycle d'apprentissage pour être admis au cycle suivant sont définis par le plan d'études sous forme de socles de compétences. Les apprentissages sont régulièrement évalués au cours du cycle afin de pouvoir suivre la progression de chaque élève. Pour ce qui est de l'apprentissage de la langue allemande, le plan d'études définit les compétences à atteindre à la fin du cycle (niveau socle) ou dépassant les attentes de fin du cycle (niveau avancé) dans les domaines de compétence suivants : compréhension de l'oral, production orale, compréhension de l'écrit et production écrite. En ce qui concerne la langue française, le référentiel définit les niveaux « socle » et « avancé » dans les domaines de la compréhension de l'oral et de la production orale.

Dans le contexte du projet pilote, des adaptations, notamment au vu du choix de la langue d'alphabetisation, s'imposent. Pour les élèves qui sont alphabétisés en langue allemande, il n'y a pas de changements, ni au niveau de la langue d'enseignement principale, ni au niveau des socles de compétences définis pour la fin du deuxième cycle : L'allemand reste la première langue d'enseignement (L1) et le français est employé pour l'apprentissage du français oral ; par conséquent, il est la deuxième langue d'enseignement (L2). Pour ce qui est des élèves qui ont opté pour une alphabétisation en langue française, la première langue d'enseignement change de l'allemand au français (L1). L'allemand est employé avant tout pour l'apprentissage de l'allemand oral ; par conséquent, la langue allemande devient la deuxième langue d'enseignement (L2). En ce qui concerne les niveaux de compétence à atteindre à la fin du deuxième cycle par les élèves alphabétisés en langue française, les adaptations suivantes ont été opérées : Les socles de compétence définis pour l'apprentissage de la langue allemande sont à la base des cours en langue française et les socles définis pour la langue française au deuxième cycle orientent l'apprentissage de la langue allemande.

Certes, l'option d'une alphabétisation en langue française constitue une valorisation de cette langue qui est parlée dans beaucoup de familles. Cependant, il convient de noter que dans le cadre de ce projet pilote, le trilinguisme, tel qu'il est pratiqué dans les écoles fondamentales, n'est nullement mis en cause. Les élèves qui sont alphabétisés en français, continuent à apprendre également le luxembourgeois (dès le cycle 1) et l'allemand (dès le cycle 2), en tant que langues de communication orale dans les autres branches. Au deuxième cycle, l'apprentissage de la langue allemande vise la compréhension de l'oral ainsi que la production orale, comme il a été explicité ci-dessus. L'apprentissage de la langue écrite allemande (compréhension de l'écrit, production écrite) sera entamé au plus tôt au troisième cycle. Ainsi, vers la fin du quatrième cycle, les élèves disposeront des compétences en français et en allemand qui leur permettront d'intégrer une école secondaire au Luxembourg, soit une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire classique (7C, 7C ALLET, 7C FR+ ou 7C-FR), soit de l'enseignement général (7G, 7G ALLET, 7G FR+ ou 7G-FR, 7P ou 7P-FR), soit une classe S1 d'un lycée qui suit le curriculum européen.

Il s'agit d'identifier, par les expériences faites au cours de ce projet pilote, à partir de quel moment du parcours scolaire, les élèves des deux groupes d'apprentissage peuvent être réunis pour l'ensemble des domaines de développement et d'apprentissage et donc, par conséquent, peuvent suivre les mêmes cours des langues (en allemand et en français). Dans tous les cas, l'intégration des élèves des deux groupes d'apprentissage au sein



d'un même groupe-classe pour l'ensemble des disciplines enseignées est prévue au plus tard pour la deuxième année du quatrième cycle.

	CYCLE 1		CYCLE 2		CYCLE 3		CYCLE 4	
	2 <sup>e</sup> ANNÉE	1 <sup>re</sup> ANNÉE	2 <sup>e</sup> ANNÉE	1 <sup>re</sup> ANNÉE	2 <sup>e</sup> ANNÉE	1 <sup>re</sup> ANNÉE	2 <sup>e</sup> ANNÉE	
	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26	2026/27	2027/28	2028/29	
Alphabétisation en FR	Année de préparation de l'alphabétisation en L1 : Conscience phonologique Éveil aux langues	FR = L1 DE = L2	FR = L1 socle : A1.3 DE = L2 socle : A1.2 (seulement comp. orales)	FR = L1 DE = L2	FR = L1 socle : A2.1 DE = L2 socle : A1.3	FR = L1 DE = L2 Orientation	FR = L1 socle : A2.3 DE = L2 socle : A2.2 Orientation vers ES	
Alphabétisation en DE	Année de préparation de l'alphabétisation en L1 : Conscience phonologique Éveil aux langues	DE = L1 FR = L2	DE = L1 socle : A1.3 FR = L2 socle : A1.2 (seulement comp. orales)	FR = L1 DE = L2	DE = L1 socle : A2.1 FR = L2 socle : A1.3	DE = L1 FR = L2 Orientation	DE = L1 socle : A2.3 FR = L2 socle : A2.2 Orientation vers ES	
			Évaluation 1		Évaluation 2		Évaluation 3	

TABLEAU 1 : APERÇU DES PARCOURS DES ELEVES A L1 FRANÇAIS ET A L1 ALLEMAND

Afin de déterminer les niveaux à atteindre en première et deuxième langues (L1 et L2) à la fin des cycles, le projet s'inspire du Cadre européen de référence pour les langues (CECR)<sup>12</sup>.

## 2.6. Le soutien des parents et des enseignants

Le projet commence au cycle 1 (premiers pas vers la production écrite et la compréhension de l'écrit). Il est important de mettre en place, pendant la première année du premier cycle, un système de conseil pour les parents au niveau de la classe, afin de les soutenir dans leur choix de la future langue d'alphabétisation de leur enfant. La biographie linguistique de l'enfant (langue(s) parlée(s) à la maison, à la crèche, etc.), le niveau de développement de compétences dans les langues de scolarisation ainsi que le projet de vie de la famille sont à considérer lors de la décision concernant la langue d'alphabétisation.

Les enseignants intervenant dans le cadre du projet pilote profitent d'un support supplémentaire en classe : Des enseignants des écoles internationales publiques, expérimentés en la matière, sont partiellement déchargés pour les accompagner, soutenir et guider. L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), propose des formations adaptées aux besoins des enseignants.

Des hospitalisations dans les classes des autres écoles participant au projet, de même que des écoles internationales publiques confèrent aux enseignants participant au projet maintes opportunités d'échange et d'apprentissage mutuels.

Les enseignants des écoles du projet pilote, se réunissent une fois par mois lors des réseautages avec les instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) respectifs et le SCRIPT pour échanger d'une part quant au volet organisationnel du projet et d'autre part quant à l'utilisation du matériel didactique dans les différentes classes participant au projet pilote.

<sup>12</sup> <https://rm.coe.int/common-european-framework-of-reference-for-languages-learning-teaching/16809ea0d4>

Les enseignants du cycle 1 des écoles participant au projet pilote se réunissent deux fois par trimestre avec les instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) respectifs et le SCRIPT pour discuter de l'organisation des classes et de l'orientation des élèves à la fin du cycle 1. Ils cherchent également à mettre en évidence les bonnes pratiques récoltées au cours des activités langagières.

Une partie des enseignants participant au projet pilote se réunissent régulièrement dans un groupe de travail au sein de leur école. Chaque école peut faire appel aux instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) afin que le groupe de travail se fasse accompagner par ces derniers, tout en profitant de leur expertise. Il va sans dire que les groupes de travail sont soutenus par leur direction de région respective.

## 2.7. Le matériel didactique

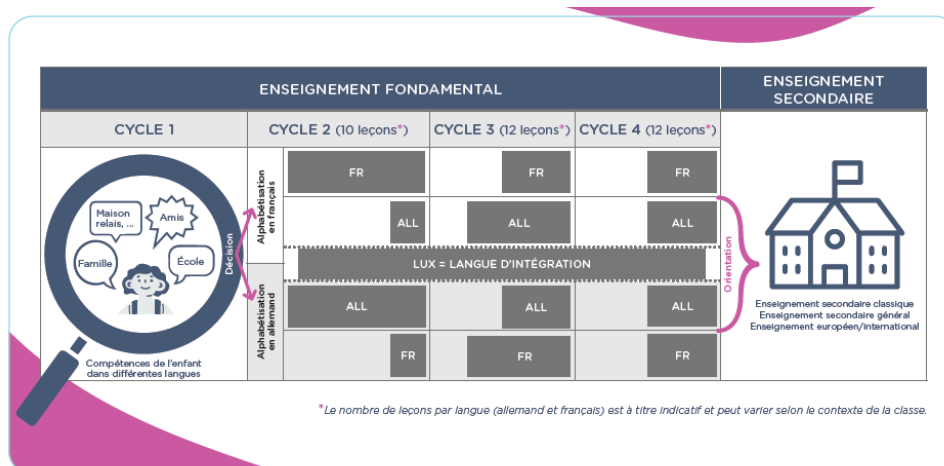
Au deuxième cycle de l'enseignement fondamental, pour les élèves alphabétisés en français, le matériel didactique existant dans les écoles européennes et les écoles internationales publiques est utilisé tant pour l'alphabétisation en français que pour l'apprentissage de l'allemand. Ces supports ayant fait leurs preuves auprès de milliers d'élèves à travers l'Europe et notamment dans les écoles européennes et internationales publiques au Luxembourg.

Pour ce qui est de l'enseignement des mathématiques, les manuels « *Faire des maths* » de l'édition Erasme sont utilisés dans les classes du cycle 2 participant au projet pilote. Des manuels scolaires spécifiques pour le contexte luxembourgeois pourront être élaborés à l'issue de la phase pilote et sur base des expériences faites.

En ce qui concerne le matériel didactique des branches dites secondaires, des supports bilingues seront développés et mis à disposition par le SCRIPT.

## 2.8. L'orientation dans le système secondaire après le quatrième cycle

Au sein des écoles européennes et des écoles internationales publiques, le parcours scolaire régulier à l'enseignement primaire s'étale sur cinq années d'études contre six dans les écoles fondamentales publiques, et les programmes scolaires y sont par conséquent établis sur une période plus courte. Afin de pallier cet écart, il est proposé d'aligner les programmes d'études respectivement des écoles internationales publiques et des écoles fondamentales publiques pour la deuxième année du quatrième cycle. D'où la nécessité de réunir les élèves au sein d'un même groupe d'apprentissage pour ce qui est de l'apprentissage des langues au plus tard à partir de cette dernière année scolaire passée à l'école fondamentale.

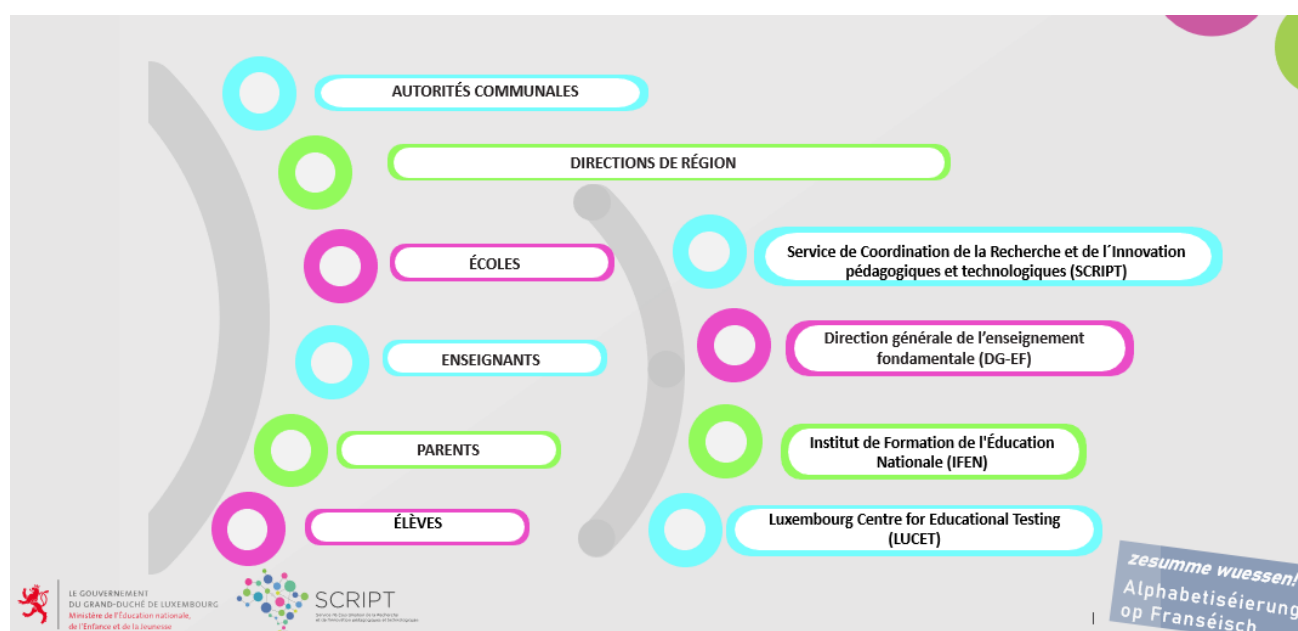


GRAPHIQUE 4 : APERÇU DU PROJET PILOTE

À l'issue du quatrième cycle de l'enseignement fondamental, les élèves participant au projet pilote sont orientés vers l'ordre d'enseignement secondaire qui correspond le mieux à leurs aspirations et capacités conformément à la procédure d'orientation prévue par l'article 26 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Par conséquent, il s'agit d'identifier les changements à apporter au plan d'études en cours de route sans mettre en péril la continuité des apprentissages à l'enseignement secondaire général et classique ou encore en classe secondaire (S1) des écoles européennes ou écoles internationales publiques.

### 3. Le rôle des acteurs



GRAPHIQUE 5 : LES PARTIES PRENANTES

#### 3.1. Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

Dans le système scolaire luxembourgeois, des réformes pédagogiques sont généralement préparées par des projets pilotes. Il convient de noter que la division de l'innovation pédagogique et technologique du SCRIPT est responsable de l'innovation et donc des projets pilotes. Au cours de ce processus, le SCRIPT se concerte étroitement avec les services, les administrations, les directions, les communes et les établissements scolaires concernés.

L'article 4, paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un « Centre de Gestion Informatique de l'Éducation » ; c) l'institution d'un Conseil scientifique dispose à ce sujet que

« (1) *La division de l'innovation pédagogique et technologique a pour missions :*

1. de contribuer au développement de réformes scolaires et éducatives, et de réaliser dans ce contexte des études de prospection et de faisabilité, ainsi que des projets pilotes. »<sup>13</sup>

Les projets pilotes sont généralement des projets de coopération. Le SCRIPT se charge de la coordination nationale au niveau de la conceptualisation, de l'accompagnement scientifique et de l'évaluation. À ces fins, il met à disposition du projet un coordinateur de projet ainsi que les ressources financières nécessaires.

### 3.2. La direction générale de l'enseignement fondamental (DG-EF)

La Direction générale de l'enseignement fondamental pilote le processus de mise en œuvre législative ; elle assure les communications au grand public et en interne. Elle met à disposition des communes le contingent nécessaire afin de pouvoir maximiser les chances de réussite pendant la phase pilote. Elle observe et analyse l'impact de la généralisation sur le recrutement du personnel enseignant et éducatif ainsi que sur le contingent attribué aux communes.

### 3.3. Les directions de région

Les directions de région concernées par le projet pilote assurent la coordination régionale, nourrissent le réseau des écoles pilotes et accompagnent étroitement les enseignants de même que les autres professionnels de l'éducation intervenant dans les écoles pilotes. Les partenaires locaux, c'est-à-dire les écoles ainsi que les autorités communales, sont étroitement associées à la réalisation du projet pilote « *zesumme wuessen ! Alphabetisierung op Franséisch* ». La direction régionale est à son tour étroitement associée aux processus de prise de décision à différents niveaux (pédagogie et didactique, gestion du projet).

### 3.4. Les autorités communales

Les autorités communales, en étroite collaboration/concertation avec les directions de région, ont introduit la demande de participation à cette première phase du projet pilote. Elles ont mis à disposition du projet les infrastructures nécessaires. Elles sont étroitement associées au projet pilote pendant la phase d'implémentation et d'évaluation. Les classes participant au projet pilote font partie intégrante de l'organisation scolaire de la commune.

### 3.5. L'Université du Luxembourg

Il est important, dans le cadre d'un projet pilote, qu'un accompagnement étroit ait lieu et qu'il soit procédé à une évaluation en cours de route ainsi qu'à la fin du projet pilote. Les personnes qui accompagnent ce processus doivent y être entièrement impliquées. Il a été décidé que l'Université du Luxembourg et notamment les chercheurs du LUCET sont impliqués, dès la conceptualisation, dans l'élaboration, l'implémentation et l'évaluation du projet pilote. Des méthodes quantitatives (Épreuves Standardisées) ainsi que des méthodes qualitatives sont utilisées afin de pouvoir réagir de façon rapide et flexible aux constats faits au cours du projet. L'implication de l'Université est tout aussi importante puisque le projet pilote aura un impact sur la formation des enseignants dans le programme du BScE (Bachelor en Sciences de l'Éducation) de l'Université du Luxembourg lorsqu'il s'avérera transférable au niveau national.

---

<sup>13</sup> <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/03/14/a439/jo>

### 3.6. L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)

L'IFEN est en charge de l'organisation des formations, des hospitalisations et coordonne l'implication des instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS).

### 3.7. Les autres acteurs

Des enseignants des écoles internationales publiques sont associés afin de profiter de leur expertise en matière de scolarisation en français. Ils sont déchargés par le SCRIPT pendant la durée du projet et interviennent dans les classes pilotes afin de soutenir activement les enseignants en classe.

Les commissions nationales des programmes nationaux (CNEF) sont impliquées dès le début du projet.

Un conseil scientifique créé dans le contexte du projet pilote a pour missions de donner son avis quant au développement, à la mise en œuvre et à l'avancée du projet pilote.

Le conseil est composé de : Dr. Pierre Escudé (Université de Strasbourg), Dr. Christine Hélot (Université de Bordeaux) et Prof. Dr. Claudia Polzin-Haumann (Universität des Saarlandes).

## 4. Implémentation

Il est important de déterminer des critères et des indicateurs de réussite et de qualité ainsi que les conditions de durabilité et d'extensibilité (*scalability*) du système mis en place lors des projets d'innovation.

Il est de l'intention des initiateurs du projet de développer une offre qui, en principe, pourra être transférée, en plusieurs phases, à toutes les écoles fondamentales publiques du pays et ceci à partir de la rentrée 2026/27.

L'implémentation au niveau national va induire des changements et adaptations au niveau législatif.

## 5. Bases légales et réglementaires

La planification et l'implémentation du projet pilote dans les quatre écoles fondamentales publiques ont rendu nécessaire la modification du règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental. L'article 4bis confère une base légale à l'alphabétisation en langue française.

*« Sans préjudice de l'article 4, le français peut être utilisé comme langue d'enseignement employée dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs à l'alphabétisation, la langue française, les mathématiques, l'éveil aux sciences, les sciences naturelles et humaines à :*

*1° l'école fondamentale Oberkorn de la Ville de Differdange ;*

*2° l'école fondamentale Deich de la Ville de Dudelange ;*

*3° l'école fondamentale Fielser Schoul de la commune de Larochette, et*

*4° l'école fondamentale Nelly Stein de la commune de Schifflange,*

*participant à un projet pilote mené par le SCRIPT tel que prévu par l'article 4, paragraphe 1<sup>er</sup>, point 1, de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un « Centre de Gestion Informatique de l'Éducation » ; c) l'institution d'un Conseil scientifique.*

*Dans le contexte de ce projet pilote mené par le SCRIPT, l'allemand est la langue d'enseignement employée pour l'apprentissage de l'allemand.*

*Dans les domaines relatifs à l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé, l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique, le luxembourgeois, l'allemand et le français peuvent être employés en tant que langues d'enseignement. Toutefois, les explications écrites sont rédigées en allemand et en français. »<sup>14</sup>*

---

<sup>14</sup> Ce chapitre se base sur un document de réflexion interne de 2014 : L'alphabétisation bilingue au Luxembourg – Enjeux, Défis et perspectives.

## Annexe : Les projets pilotes du passé, des années 1970 aux années 2000<sup>15</sup>

L'idée d'offrir une alphabétisation dans la deuxième langue de scolarisation, en l'occurrence le français, n'est pas nouvelle comme le montrent les projets qui suivent.

### Le projet « rue de Strasbourg/rue de la Congrégation »

C'est à partir de l'année scolaire 1975/76 que deux classes à régime linguistique français (RLF) ont été créées à Luxembourg-Ville (école de la rue de Strasbourg/école de la rue de la Congrégation) à l'intention d'élèves à arrière-fond migratoire ayant des difficultés d'apprentissage et des élèves nouvellement arrivés.

Les classes RLF étaient limitées aux 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années d'études. L'objectif était de permettre aux enfants fréquentant une classe RLF de rejoindre leurs camarades en 4<sup>e</sup> année d'études.

Les critères de sélection des élèves à la base de l'inscription dans une classe RLF n'étaient ni précis, ni objectifs et, par-là, peu valables. Les responsables du projet déploraient également le manque de collaboration de la part de leurs collègues, notamment en ce qui concernait la transmission d'informations en relation avec les connaissances et compétences des élèves admis en classe RLF. Un autre désavantage consistait dans le fait que le préscolaire ne préparait pas les enfants à l'apprentissage de la langue française.

Le projet fut arrêté en juillet 1980 à cause de l'absence de perspectives réelles pour la poursuite du cursus scolaire des enfants concernés.

### Le projet d'Esch/Alzette à l'école Brill entre 1983 et 1987

Ce projet comprenait les deux premières années de l'enseignement primaire. Il portait de l'idée qu'une alphabétisation en français, suivie par un enseignement renforcé de l'allemand à partir de la 3<sup>e</sup> année d'études, permettrait aux enfants d'atteindre un niveau de compétences en allemand comparable à celui des enfants alphabétisés en langue allemande.<sup>16</sup>

Le projet fut considéré comme un échec au niveau pédagogique de même qu'au niveau de la (ré-) intégration des élèves dans le système « classique » à l'issue de la deuxième année scolaire. Les exigences par rapport au degré de maîtrise de l'allemand étaient tout simplement trop élevées. Par conséquent, les parents, qui, au début, adhéraient à l'idée du projet, finirent par s'inquiéter « du fait que les possibilités de scolarisation ultérieures n'étaient pas assurées. »<sup>17</sup>

### Le projet pilote « Alphabétisation en français » prévu par le programme gouvernemental de 1999

Conscient des problèmes rencontrés lors des expériences pilotes précédentes, notamment des préjudices potentiels quant à l'intégration sociale des enfants et des difficultés liées à l'apprentissage de l'allemand, le gouvernement mis en place en août 1999, et notamment la ministre de l'Éducation nationale, avait l'intention de mettre sur pied un nouveau projet pilote d'alphabétisation en français : « Conscient tant de la difficulté posée par la scolarisation de nombreux enfants non luxembourgeois dans le système scolaire luxembourgeois

---

<sup>15</sup> Ce chapitre se base sur un document de réflexion interne de 2014 : L'alphabétisation bilingue au Luxembourg – Enjeux, Défis et perspectives.

<sup>16</sup> MEN : Pour une école d'intégration : constats, questions, perspectives. 1998.

<sup>17</sup> Idem

que de l'absolue nécessité de préserver une école d'intégration, le Gouvernement mettra en place des projets-pilotes d'alphabétisation en français. Ces projets-pilotes se concentreront sur des quartiers à forte population étrangère et auront lieu dans des bâtiments scolaires qui regrouperont également d'autres classes. Ils auront pour finalité de permettre par un Enseignement de l'allemand comme langue étrangère, aux enfants romanophones d'atteindre un niveau facilitant leur réintégration dans des unités classiques. »<sup>18</sup>

Faute de combattants, ce projet très ambitieux, d'ailleurs comme d'autres projets initiés pendant les années 2000, n'a jamais vu le jour et restait confiné au statut d'ébauche.

L'analyse des projets susmentionnés a su identifier des forces et des défis des projets d'alphabétisation en français.

**Forces :**

- Meilleure intégration sociale par une connaissance approfondie d'au moins une des principales langues d'enseignement ;
- Meilleures chances de réussite pour des élèves ne maîtrisant ni le luxembourgeois ni l'allemand ;
- Motivation pour apprendre une langue que parlent également les parents ;
- Respect des intérêts et des dispositions des enfants et de leurs parents ;
- Développement de compétences langagières nécessaires pour aborder les apprentissages dans d'autres matières ;
- Amélioration de l'apprentissage et valorisation du statut de la langue française.

**Défis :**

- Maintien de la cohésion sociale ;
- Développement précoce de compétences langagières ;
- Continuité et cohérence en amont (préscolaire) et en aval (secondaire), facteur important pour assurer l'adhésion des parents ;
- L'assurance de la motivation pour l'apprentissage de l'allemand ;
- Gestion et organisation des apprentissages en plusieurs langues (notamment pour ce qui est de l'apprentissage de l'allemand et du luxembourgeois par rapport au français) ;
- Le choix de méthodes didactiques appropriées pour l'enseignement et l'apprentissage du français ;
- L'adhésion aux projets et la formation continue des enseignants.

---

<sup>18</sup> Programme gouvernemental, 1999-2004